

Le 17 février 2004

Déclaration de Richard Shirrefs, Directeur Général d'Eurotunnel

Je suis satisfait du jugement prononcé par le Tribunal de Grande Instance de Paris à l'encontre de Monsieur Nicolas Miguet, jugement qui vient sanctionner de façon exemplaire ses méthodes continuelles à base d'insultes et de diffamation.

C'est une condamnation de plus pour Nicolas Miguet dont les agissements et les propos à l'égard des institutions, des entreprises et des personnes, doivent interpeller tous ceux qui sont soucieux de légalité, de transparence et d'honnêteté.

La démocratie actionnariale doit reposer sur un vrai débat démocratique et constructif et ne peut être qu'entravée par la violence verbale, l'insulte et la diffamation.

*La direction de la communication d'Eurotunnel reste joignable en dehors des heures ouvrables
et notamment le week-end au : + 33 (0) 3 21 00 69 00*

www.eurotunnel.com